

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joëlle CAMPERS, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Christelle BRIU, Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Michèle FERRARIS (pouvoir à Lionel ARPIN), Eric JACQUEMOUD, Anne-Emmanuelle LECLERE (pouvoir à Joëlle CAMPERS), Thomas QUERO-BATTANI (pouvoir à Romain BOUVET)

Secrétaire de séance : Christel MAILHÉ

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

Date de la convocation : le 11 octobre 2022.

Date de publication : 24 octobre 2022 au 24 décembre 2022

**TRANSPORTS : MISE EN PLACE DE NAVETTE HIVERNALE – DEMANDE DE DELEGATION DE
COMPETENCE PAR LA REGION AUVERGNE RHÔNE**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes est « Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale » (AOML), sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, en application de la loi n°2019-428 du 24 Décembre 2019, loi d'Orientation des Mobilités, et en raison de la non reprise de la compétence par la Communauté de Communes.

Compte-tenu de la hausse des déplacements en période hivernale, notamment pendant les périodes de vacances scolaires, et du déficit de solutions de transports en « communs », la Mairie de Séez souhaite à nouveau mettre en place un service de transport pendant la saison hivernale.

L'objectif est de permettre aux habitants de Séez et aux vacanciers d'accéder au centre-village, au télésiège des Ecludets, ainsi qu'aux commodités situées à Bourg Saint-Maurice.

Il est proposé que cette navette circule entre Les Ecludets et la gare routière de Bourg Saint-Maurice, et vice versa, avec des arrêts à Molliebon, au Noyerai, à Villard-Dessus, à Villard-Dessous, à la Croix du Breuil, à l'Auberge de Jeunesse, au centre de Séez, aux Contamines et au camping de Bourg Saint-Maurice, avec 7 rotations dans la journée.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20221017-2022-008-010-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Suite délibération n°2022-008-010 du 17 octobre 2022

La période de fonctionnement est prévue tous les jours du samedi 17 Décembre 2022 au vendredi 31 Mars 2023, cette période est raccourcie par rapport aux années précédentes afin de limiter les coûts liés au service qui ont augmenté de 80% par rapport à l'hiver 2021-2022.

Une estimation financière a été réalisée, une consultation est actuellement en cours.

Au regard du coût prévisionnel du service, la commune de Séez sollicite une participation financière auprès de la Région.

Aussi la commune de Séez sollicite de la Région Auvergne Rhône-Alpes :

- Une délégation de compétence pour l'autoriser à organiser un service quotidien de transport entre les Ecuets et la gare routière de Bourg Saint-Maurice, et inversement, aux périodes mentionnées ci-dessus.
- Une participation financière dans le cadre d'une convention à établir.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De SOLLICITER** de la Région Auvergne Rhône-Alpes une délégation de compétence pour l'autoriser à organiser un service de transport hivernal selon les modalités exposées ci-dessus.
- **De SOLLICITER** une participation financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le fonctionnement de ce service de transport,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.
- **D'INSCRIRE** les crédits afférents au budget 2023 de la Commune.

Adoption à l'unanimité.

**Le Maire,
Lionel ARPIN**



**Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C MAILHÉ', written over a faint circular stamp.